

ATELIER LE NUMÉRIQUE POUR TOUS

Très haut débit : l'ère du numérique à tous les étages

La question n'est plus « d'y aller ou pas » mais de généraliser les bonnes pratiques. Avec pour préalable de couvrir tout le territoire en très haut débit.

Animateurs :

1 Nicolas Bonneau, maire de la Chapelle-Saint-Mesmin (45)
2 Gérard Liot, maire d'Aussac-Vadalle (16), membres du groupe de travail TIC de l'AMF



Le numérique fait désormais partie du quotidien des communes et, comme le montrent les expériences relatées lors du congrès, leur capacité d'innover n'est pas proportionnelle au nombre d'habitants. Ainsi, Julien Didry, maire de Bras-sur-Meuse (740 habitants, Meuse), a relaté son expérience : « Nous avons bien sûr commencé par nous doter d'un site internet qui est à la fois un guichet administratif et la mémoire de notre village. Il est connecté en permanence avec les habitants via un système de tchat et grâce aux réseaux sociaux sur lesquels la commune est très présente. L'important est d'aller là où les gens sont, et la contradiction ne me dérange pas. Nous avons aussi un système de SMS pour alerter très rapidement la population, par exemple de l'arrivée d'un phénomène météo dangereux. Le numérique ne nuit pas à la relation humaine, il la complète. Il nous permet de faire remonter les incidents repérés par les habitants sur la voirie ou encore de renforcer la démocratie avec la possibilité offerte à chaque citoyen de poser une question qui est ensuite inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal. Nous avons aussi un espace de télétravail, un FabLab et développons l'économie collaborative... Le numérique est affaire de volonté plus que de moyens mais le préalable est l'existence d'un raccordement en haut débit. »
 « Toute collectivité produit des données qui,

à de rares exceptions près, sont publiques : données budgétaires, subventions aux associations, patrimoine touristique et culturel, transports, élections... L'enjeu de l'open data (ouverture des données publiques) est de valoriser ces données pour en faire un outil au service de la transparence démocratique et du développement économique local, a affirmé Jean-Christophe Elineau, conseiller municipal de Brocas (800 habitants, Landes). Brocas s'est lancée dès 2011 dans cette démarche venue des États-Unis et introduite en France par la ville de Rennes. Pour notre village, nous avons mis l'accent sur nos spécificités : la forêt, le bois et le tourisme.

Expression démocratique, services et attractivité

Toutes nos données sont disponibles sur un portail internet en libre accès. Nous avons veillé à associer la population à cette démarche en organisant des événements pour qu'elle s'approprie les données et puisse nous aider à les améliorer. Nous bénéficions également de l'expertise de l'association Open data France qui réunit les collectivités les plus en pointe dans ce domaine, Brocas étant la plus petite collectivité engagée dans ce projet. »

Le témoignage suivant émanait d'une communauté de communes, celle de Parthenay-

Gâtine (40 000 habitants, Deux-Sèvres) : « La ville de Parthenay est depuis longtemps en pointe sur le numérique, a rappelé Xavier Argenton, son maire et président de la communauté de communes Parthenay-Gâtine. Le défi est désormais de faire en sorte que les 39 communes de l'intercommunalité récemment créées, dont 20 de moins de 500 habitants, bénéficient également des apports du numérique en termes d'expression démocratique, de services et d'attractivité. Nous avons ainsi créé un portail intercommunal où les réalisations des communes sont valorisées. L'objectif est de montrer que l'intercommunalité n'a pas "absorbé" les communes et de développer un sentiment d'appartenance. La carte de vie quotidienne intercommunale participe de cette même dynamique en facilitant l'accès de l'ensemble des habitants aux cantines, crèches et médiathèques. Elle utilise un système de prépaiement qui évite aux communes les impayés et peut être rechargée à distance ou sur des bornes installées dans les communes. Tous ces services impliquent des modifications des pratiques et la gestion du changement, devenue permanente avec le numérique, est essentielle. Elle concerne aussi les élus qui peuvent désormais être sollicités à tous moments via l'adresse mail personnelle dont on les a dotés. »

Au service du désenclavement des territoires, du renforcement du lien démocratique, de la modernisation des services publics, de la performance de la dépense publique..., le numérique enthousiasme les élus autant qu'il les questionne. « Le numérique doit nous rendre très modestes. Il nous interpelle sur la place même des collectivités car si nous ne le faisons pas, les citoyens ne nous attendent pas », a souligné Michel Sauvade, maire de Marsac-en-Livradois (Puy-de-Dôme). Un autre reconnaît « n'avoir pas beaucoup pris sur le numérique mais c'est un facteur d'unité des territoires ».



Intervenants : 3 Xavier Argenton, maire de Parthenay (79) 4 Viviane Artigalas, maire d'Arrens-Marsous (65), présidente de l'Association des maires des Hautes-Pyrénées 5 Antoine Darodes, directeur de la Mission Très Haut Débit 6 Sophie Delile, chargée de la communication de l'association Emmaüs Connect 7 Julien Didry, maire de Bras-sur-Meuse (55)

« L'essentiel c'est d'assurer la primauté de l'homme sur la technologie », insiste André Rossinot, président de la communauté urbaine du Grand Nancy.

C'est du reste parce que le numérique bouscule et questionne que le gouvernement a lancé une grande consultation nationale avec le Conseil national du numérique (CNNum). « C'est

« Le numérique nous interpelle sur la place même des collectivités car si nous ne faisons pas les citoyens ne nous attendent pas »

un changement de civilisation auquel nous assistons. Le numérique est un sujet éminemment politique et impose de repenser notre législation. Le cadre date pour l'essentiel de 2004, à une date où les smartphones et le big data étaient inconnus. Par ailleurs, il faut arrêter de découper le numérique par appartenance pour promouvoir une vision globale », a déclaré Benoît Thieulin, président du Conseil national du numérique. La consultation en cours jusqu'à la fin février 2015 et à laquelle sont conviés l'ensemble des élus doit à cet effet dresser les bases d'une grande loi sur le numérique qui pourrait être discutée fin 2015.

Parmi les questions en débat dans cette consultation, figure la protection de la vie privée, sujet abordé par la représentante de la CNIL, Sophie Nerbonne. Car même si le cadre juridique actuel a des lacunes, en particulier par rapport aux plates-formes mondiales comme Google ou Facebook, les lois de 1978 et 2004 s'appliquent pleinement aux services déployés par les collectivités. Pour les accompagner, la Commission a publié de nombreux guides

– dont un spécifique aux collectivités – et s'efforce de simplifier la réglementation par la mise en place de « packs de conformité », c'est-à-dire des autorisations uniques comme pour la billettique transport ou les téléservices publics locaux. « La CNIL souhaite aussi accompagner les collectivités dans leurs projets de "territoire connecté" en travaillant avec les industriels sur les compteurs communicants (eau, électricité), les capteurs ou encore sur le développement de la domotique... pour que ces nouveaux services concilient innovation et respect de la vie privée. Car il ne faut pas mésestimer le potentiel de surveillance de ces dispositifs et éviter toute réutilisation malveillante des données collectées », a mis en garde Sophie Nerbonne. Elle a enfin invité les collectivités à mettre en place un correspondant informatique et liberté (CIL) et à veiller à « anonymiser » les données publiées dans le cadre de leurs politiques open data.

« Un facteur d'insertion »

Le développement du numérique génère par ailleurs de nouvelles fractures, à commencer par celle dont sont victimes les plus démunis pour qui l'informatique et la téléphonie mobile représentent d'abord un coût. Une barrière d'autant plus préjudiciable que le « numérique peut être facteur d'insertion », a expliqué Sophie Delile d'Emmaüs Connect. C'est pourquoi l'association caritative a lancé le programme « connexions solidaires » qui cible les plus déshérités pour leur offrir un équipement et un bagage numérique minimal, comme réaliser des formalités ou utiliser un logiciel de communication comme Skype. « Nous aidons aussi les travailleurs sociaux à s'approprier le sujet

et avons des partenariats avec des entreprises pour favoriser la réutilisation de matériels recyclés. Pour le moment, nous sommes implantés dans des grandes villes (Paris, Lyon, Marseille, Saint-Denis...) mais nous réfléchissons à la création d'un dispositif mobile adapté aux territoires ruraux », a déclaré Sophie Delile.

« Nous n'aurions jamais pu créer nos services numériques sans une bonne connexion internet

net » : les maires qui se sont succédé à la tribune ont été unanimes pour en faire un préalable au développement des usages.

La seconde partie de l'atelier a donc été consacrée à l'état d'avancement du plan France très haut débit, avec pour entrée en matière le cri d'alarme de Viviane Artigalas, maire d'Arrens-Marsous (737 habitants, Hautes-Pyrénées), une commune rurale dépourvue de tout.

Le (très) haut débit : un préalable

« Notre commune de montagne a l'équivalent de la surface de Paris avec une population moindre mais qui a les mêmes besoins que les Parisiens... mais pas du tout les mêmes services télécoms ! Nous avons un seul opérateur mobile, ce qui veut dire que la plupart des touristes qui viennent chez nous ne peuvent pas téléphoner, sans parler de l'internet mobile puisque nous n'avons ni la 3G, ni la 4G ! L'internet fixe n'est pas mieux... Nous avons absolument besoin du très haut débit, c'est absolument capital car l'enjeu c'est le maintien des populations et d'activités économiques qui risquent de se délocaliser. Nous demandons un traitement équitable par rapport aux autres territoires : les deux centrales hydro-électriques que nous avons dans la vallée fournissent de l'électricité aux villes qui en ont besoin ; une solidarité équivalente doit être mise en œuvre sur le très haut débit. Les maires doivent par ailleurs être mieux informés sur les réseaux fibre présents sur leur territoire et pouvoir bénéficier de subventions pour la mise en œuvre de systèmes de montée en débit. »

Ce témoignage, dans lequel plusieurs élus présents dans la salle se sont reconnus, a provoqué un débat sur le passage obligé par les schémas d'aménagement numérique (SDAN) qui empêchent les intercommunalités d'avancer



8 Jean-Christophe Elineau, conseiller municipal de Brocas-les-Forges (40) chargé du numérique et de l'innovation **9** Sophie Nerbonne, directrice de la conformité (CNIL) **10** Gilles Quinquenel, maire d'Hébécrevon (50), président de Manche numérique **11** Benoît Thieulin, président du Conseil national du numérique

plus vite que les départements si elles veulent bénéficier de subventions pour faire de la montée en débit sur ADSL (150 000 à 200 000 euros pour un équipement). La question du "tout fibre optique" a également été posée. « L'AMF défend l'idée d'amener la fibre le plus loin possible et de réserver la montée en débit aux situations d'urgence », a rappelé Nicolas Bonneau maire de la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret).

Partisan du tout fibre optique avec la deserte de plus des deux tiers de son département (rural) prévue en fibre optique, Gilles Quinquenel, président de Manche numérique (Manche), a déclaré, pour sa part, que c'était « une affaire de volonté politique car il ne faut pas attendre que l'État fasse ». Reprenant le parallèle fait avec l'électricité par plusieurs maires, il a défendu l'idée d'une péréquation nationale sur le modèle du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) et souhaité que les parlementaires se forment et s'investissent davantage sur ces sujets, alertant en particulier sur les conséquences que pourrait avoir la suppression de la compétence générale des départements sur des structures comme le syndicat mixte Manche numérique.

Antoine Darodes, directeur de la Mission Très Haut Débit, s'est efforcé de répondre aux interrogations des élus en faisant un point détaillé sur la stratégie mise en œuvre par le gouvernement. Rappelant que « le temps des infrastructures est un temps long », il a fait valoir l'ampleur de l'engagement de l'État avec plus de 3 milliards d'euros mis sur la table dont 900 millions inscrits à la loi de finances pour 2015. Revenant sur le découpage entre les zones prises en charge par les opérateurs privés (zones AMII) et les autres sous la responsabilité des collectivités dans le cadre de réseaux d'initiative publique (RIP), il a rappelé que le souci de l'État était « d'éviter les duplications de réseaux ». Un

schéma remis en cause par la fusion SFR Numéricable ? Antoine Darodes s'est voulu rassurant : « Nous allons demander au nouveau groupe de clarifier au plus vite ses intentions dans les communes où le câble est en concurrence directe avec la fibre (800 000 logements) qui devait être déployée par SFR. »

Les possibilités des technologies alternatives

Concernant les RIP, il s'est félicité des 68 dossiers déposés au Fonds pour la solidarité numérique (FSN) qui concernent 80 départements et vont aboutir à la création de 5 millions de prises optiques d'ici 2019. « On est désormais passé au stade de la réalisation avec des travaux qui ont commencé dans plusieurs départements. On constate que les collectivités, pourtant soumises à de fortes contraintes financières, ont même opté pour le maintien de leurs investissements dans le THD », s'est-il félicité.

En réponse aux situations dramatiques telles que celle vécue par Arrens-Marsous, Antoine Darodes a insisté sur les possibilités des

technologies alternatives parmi lesquelles le satellite, dont les performances n'ont cessé de s'améliorer ces dernières années, ou encore le VDSL dans les zones d'habitat concentré car « tout dépend de la topologie des communes ». Répondant à un élu de Peyrolles (Gard), dont la commune a connu des coupures du service téléphonique pendant plusieurs semaines d'affilé, il a qualifié cet épisode « d'inadmissible », appelant les collectivités concernées à saisir l'Arcep pour que l'autorité rappelle l'opérateur historique à ses obligations en matière de service universel et le sanctionne si besoin.

Enfin, suite à une question d'une élue de La Trinité (Martinique) sur les difficultés particulières des DOM, Antoine Darodes a estimé que les solutions mises en œuvre jusqu'alors n'étaient pas satisfaisantes : « Nous sommes en train d'étudier les initiatives des collectivités ultramarines pour apporter une réponse unique mais, ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons provisionné 100 millions d'euros pour remédier aux problèmes spécifiques de ces territoires. »

En conclusion de cette matinée, Gérard Liot, maire d'Aussac-Vadalle (Charente), a estimé que ces échanges avaient prouvé que le « numérique en milieu rural c'est possible » tout en insistant sur la nécessité d'« accompagner les communes et de garder l'humain au centre » de cette mutation. Il a enfin souhaité que soit mise en œuvre une « gouvernance partagée avec l'État » sur l'ensemble de ces questions, usages comme réseaux, pour garantir une cohérence d'ensemble et accélérer la généralisation des usages. Nicolas Bonneau a, pour sa part, demandé que l'AMF soit non seulement « consultée mais surtout entendue » sur les questions numériques.

Olivier DEVILLERS

Ce qu'en retient l'AMF

Dans un contexte fragilisé par la baisse des ressources des collectivités et les réformes en cours sur l'organisation territoriale, la dynamique enclenchée avec le Plan France Très Haut Débit se maintient pour permettre de couvrir l'ensemble du territoire par des réseaux performants dans les dix ou vingt ans à venir. Toutefois, les élus soulignent la contradiction à laquelle ils doivent faire face entre ce temps « long » nécessaire au déploiement de réseaux performants et

l'accélération de l'offre de services numériques qui traverse l'ensemble de la société et qui s'affranchit des disparités territoriales. À cet égard, les élus appellent de leurs vœux un « humanisme numérique » pour que l'humain demeure au cœur de cette nouvelle société virtuelle et insistent sur la nécessité de leur propre formation et de celle des élus nationaux pour mieux appréhender, comprendre et maîtriser cette mutation technologique.